



Refuser une succession pour ses enfants

Par **misssteph28**, le **15/07/2015** à **15:56**

Bonjour,

Mon mari allemand a refusé la succession de sa grande-tante décédée, elle aussi allemande.

Nous sommes mariés et vivons en France.

Nous avons fait établir en Allemagne chez un notaire un document pour le refus de la succession pour mon mari ainsi que pour notre fille mineure. Le notaire allemand nous a demandé de vérifier si d'autres démarches étaient nécessaires en France pour notre fille ou si ce qui a été établi en Allemagne suffit. Pouvez-vous me renseigner ?

Merci.